

**Réunion de commission extraordinaire**  
**Le 9 juin 2012 à 20h - COULANGES**

**Présents** : Christophe Guillemard, Valerie Guillemard (suppléante de Ph. Gouwy), Daniel Bouchardon, Eric Daumas, David Virmaux, Romain Basset (suppléant d'Yves Laval), Christian Gouyon, Karine Duplaix.

**Excusés** : Philippe GOUWY, Yves LAVAL.

- La commission regrette la faible participation des membres à la réunion de ce jour, elle souhaite donc une plus ample participation de chacun et de plus concrets investissements.

**REFLEXION SUR LE CALENDRIER 2012-2013**

- Il est demandé à la commission de réfléchir à la difficulté d'établir un calendrier 2012-2013 et d'intégrer dans cette réflexion :
  - La possibilité de voir naître de nouveaux circuits.
  - L'éventuelle demande des pilotes d'avoir une course CHRF tous les 15 jours.
  - Le report des courses en cas d'annulation.

**PROBLEME DE DISCIPLINE SUITE A L'ANNULATION DE LA COURSE D'AINAY**

- Le non respect des officiels et des organisateurs est à déplorer lors de l'annulation de cette course. Afin de ne pas avoir d'autres épisodes de ce genre, la commission décide à la majorité de pouvoir convoquer les personnes en commission de discipline. En l'occurrence Mr Sylvain Fraysse, pilote de l'ASV pourrait avoir à répondre des paroles qu'il a eu le 03/06/12 à Ainay le Château.

**NON REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION DE COURSE**

- Le non remboursement en cas d'annulation semble difficile à réaliser tel qu'il est écrit au règlement.  
Pour la saison prochaine le texte devrait être le suivant :
  - **L'engagement est du dès que le pilote a satisfait aux contrôles administratif et technique, et que les essais libres obligatoires ont été effectués (sur piste praticable).**
  - **Les pilotes engagés du Dimanche sont systématiquement non remboursés.**

**TROPHEE SERGE LAVELATTE**

- Les clubs n'ont pas encore tous confirmé leur implication au trophée. Cette confirmation devra être connue au plus tard le 14 juillet.
- Un budget de 5 000 euros est à prévoir (*le détail sera fait ultérieurement*).
- Si 7 clubs participent cela représente donc 715 euros.
- Les bénéficiaires comme déficits seront partagés.
- L'engagement sera de 27 euros.
- L'entrée sera de 5 euros.

Un nombre de participants minimum de 110 /120 pilotes est souhaité, en dessous les clubs organisateurs se réservent le droit de maintenir la course ou non.

L'engagement pourrait être en ligne dès le début du mois d'août.

L'UFOLEP Auvergne sera sollicitée pour son éventuel investissement.

La commission souhaite que l'UFOLEP Auvergne ait un regard sur le rapport financier de l'événement pour éviter toute ambiguïté.

Levée de séance à 22h10.

Christophe GUILLEMARD  
Réfèrent CTR